



GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL MALADIES PROFESSIONNELLES

INTERVENANT

Me Frédéric RENAUD,
Avocat Associé
Ancien représentant du
Bâtonnier devant des
juridictions sociales

MODALITÉ

Durée :
1 Jour (7 heures)

Date et horaires :
A définir
sur mesure

Lieu :
Dans vos locaux
Ou au cabinet

Coût :
Devis individualisé
Préparé à la demande

PUBLIC

DRH, RRH et juristes en droit
social

Chefs d'entreprise, Directeurs
d'établissement

CONTACT

Le Premium (2ème étage)

131 Blvrd Stalingrad 69624
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-
avocats.com

OBJECTIFS

Identifier les enjeux des reconnaissances d'accidents du travail
Anticiper et limiter les risques d'engagement de responsabilité de l'entreprise
Prendre les mesures de prévention et préparer les dossiers en amont

PROGRAMME

LES BASES JURIDIQUES

Les notions fondamentales

- La notion d'obligation de sécurité de résultat de l'employeur
- La notion d'accident du travail
 - Critères et présomption d'imputabilité
 - Etat de la jurisprudence
- Les maladies professionnelles
 - Les tableaux de maladies professionnelles
 - La M.P. hors tableaux

Les procédures de reconnaissance des accidents du travail et maladies professionnelles

- Le principe d'indépendance des relations Caisse/victime, Caisse /Employeur
- La prescription
- la procédure devant la Caisse
- Le contentieux de la contestation des A.T. / M.P.
- Les conséquences de la prise en charge

La responsabilité de l'employeur en matière d'A.T. / M.P.

- La faute inexcusable de l'employeur
 - La notion : panorama de jurisprudence
 - les cas d'exonération ou d'atténuation
 - Les conséquences financières
- La responsabilité pénale
 - Les infractions possibles
 - Responsabilité de la personne morale / responsabilité du dirigeants
 - La délégation de pouvoirs : les éléments clés

Les réflexes et mesures de prévention

- Les réflexes à avoir en cas d'accident du travail
- Les obligations incontournables à respecter en matière de prévention
- La gestion du CHSCT et des relations avec les partenaires institutionnels
- L'obsession de la traçabilité et de la preuve
- Les contestations à initier à titre conservatoire

LES CAS PRATIQUES REELS

Traitement interactif d'une série de mini-cas pratiques réels permettant de mettre en œuvre et en perspective les connaissances acquises lors de la matinée.